



ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL secteur **ÉCONOMIE**

TRAVAUX DE BUREAU

3^e P

4^e P

FORMATION COMMUNE

Français	4	4
Mathématiques	2	2
Formation historique et géographique	2	2
Formation scientifique	2	2
Éducation physique	2	2
Religion catholique	2	2

OPTION GROUPÉE

Techniques d'accueil	4	4
Techniques du secrétariat	4	4
Économie de l'entreprise	3	3
Informatique appliquée	5	5
Néerlandais (ou Anglais uniquement en 3 ^e)	2	2

TOTAL

32

32

CONDITIONS D'ADMISSION 3^e

- Être porteur du CE1D ou d'une attestation d'orientation du conseil de classe permettant l'accès.
- Être âgé de 16 ans au 31/12.
- Passage possible d'une 2S vers une 3P si l'élève est porteur du CEB et a l'accord des parents.

CONDITIONS D'ADMISSION 4^e

- Avoir terminé une 3^e de l'enseignement secondaire de plein exercice ou en alternance (art. 49).
- Avoir une attestation de réinsertion en 4^e année professionnelle de plein exercice délivrée par le CEFA après une fréquentation d'une année complète en art. 45.

Institut Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.

Rue des Carmes 12 – 5000 Namur

www.ilonsaintjacques.be

info@ilonsaintjacques.be

T → 081 25 37 80 - Fax → 081 22 61 87

Matricule 251/9.236.027

BCE 0843.184.231 (RPM Namur)



FRAIS SCOLAIRES

3^e P & 4^e P TRAVAUX DE BUREAU

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

3^e P

4^e P

FRAIS OBLIGATOIRES

Fourniture des photocopies	70,00 €	70,00 €
Education physique (salle, escalade, piscine,...)	27,50 €	27,50 €
Prêt et fourniture de petit matériel et outillage	12,50 €	12,50 €
Activités culturelles (cinéma, journée sportive,...)	10,00 €	10,00 €
TOTAL	120,00 €	120,00 €

FRAIS FACULTATIFS (variables en fonction des années)

Estimation du coût des voyages (lieu, date à définir)	30,00 €	30,00 €
Manuel(s) scolaire(s)	40,00 €	40,00 €

TOTAL

190,00 €

190,00 €

Les frais obligatoires comprennent: la fourniture des photocopies, les droits d'auteurs, le matériel spécifique à chaque section, le matériel individuel mis à la disposition des élèves et les cours d'éducation physique.

Les autres frais éventuels sont facturés au prix coutant et au cas par cas en fonction des années. Ceci permet de centraliser toutes les dépenses, d'éviter les échanges d'argent liquide avec les titulaires ou professeurs et justifie toutes vos dépenses.

Chaque élève se verra adresser une facture personnalisée. Néanmoins nous vous invitons à payer les frais obligatoires dès la rentrée scolaire, soit le 1er septembre. Le paiement des sommes dues supérieures à 200 € peut toutefois être fractionné, à condition de régler un acompte et de s'engager à verser 6 mensualités par la suite.

Compte bancaire de l'école Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.
IBAN BE98 7320 2797 9093 - BIC CREGBEBB
Communication: Nom Prénom Classe

Institut Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.

Rue des Carmes 12 – 5000 Namur

www.ilonsaintjacques.be

info@ilonsaintjacques.be

T → 081 25 37 80 - Fax → 081 22 61 87

Matricule 251/9.236.027

BCE 0843.184.231 (RPM Namur)



FRAIS SCOLAIRES

5^e P & 6^e P AUXILIAIRE ADMINISTRATIF ET D'ACCUEIL

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

5^e P

6^e P

FRAIS OBLIGATOIRES

Fourniture des photocopies	70,00 €	70,00 €
Education physique (salle, escalade, piscine,...)	27,50 €	27,50 €
Prêt et fourniture de petit matériel et outillage	12,50 €	12,50 €
Activités culturelles (cinéma, journée sportive,...)	10,00 €	10,00 €
TOTAL	120,00 €	120,00 €

FRAIS FACULTATIFS (variables en fonction des années)

Estimation du coût des voyages (lieu, date à définir)	40,00 €	40,00 €
Manuel(s) scolaire(s)	40,00 €	40,00 €

TOTAL

200,00 €

200,00 €

Les frais obligatoires comprennent: la fourniture des photocopies, les droits d'auteurs, le matériel spécifique à chaque section, le matériel individuel mis à la disposition des élèves et les cours d'éducation physique.

Les autres frais éventuels sont facturés au prix coutant et au cas par cas en fonction des années. Ceci permet de centraliser toutes les dépenses, d'éviter les échanges d'argent liquide avec les titulaires ou professeurs et justifie toutes vos dépenses.

Chaque élève se verra adresser une facture personnalisée. Néanmoins nous vous invitons à payer les frais obligatoires dès la rentrée scolaire, soit le 1er septembre. Le paiement des sommes dues supérieures à 200 € peut toutefois être fractionné, à condition de régler un acompte et de s'engager à verser 6 mensualités par la suite.

Compte bancaire de l'école Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.
IBAN BE98 7320 2797 9093 - BIC CREGBEBB
Communication: Nom Prénom Classe

Institut Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.

Rue des Carmes 12 – 5000 Namur

www.ilon saintjacques.be

info@ilon saintjacques.be

T → 081 25 37 80 - Fax → 081 22 61 87

Matricule 251/9.236.027

BCE 0843.184.231 (RPM Namur)